

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 02 mai 2013

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente

*membres en fonction : 7*

*membres présents : 7*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

---

#### **POINT n° 1 : Marché de travaux - Assainissement - Les Etangs - Tranche 2013**

Monsieur le Président indique que la consultation est arrivée à son terme pour la tranche 2013 du marché de mise aux normes de l'assainissement de la commune des Etangs.

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise SOGEA est mieux-disante sur les deux lots de la tranche : le lot canalisations et le lot déconnexion de fosses septiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,  
Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer les deux lots de la tranche 2013 du marché de mise aux normes de l'assainissement des Etangs à l'entreprise SOGEA pour un montant de 214 983 € HT pour le lot canalisations et de 327 975 € HT pour le lot déconnexion de fosses septiques,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes,

---

#### **POINT n° 2 : Assainissement - Convention de déversement et de traitement des eaux usées de la commune des Etangs**

Monsieur le Président indique que le prochain raccordement de la commune des Etangs à la station d'épuration de Boulay oblige la commune et la CCPB à définir les conditions du déversement des eaux usées par convention.

La convention explique dans le détail les modalités techniques, notamment les caractéristiques des effluents qui seront traités, et financières, la participation de la commune en contrepartie du traitement de ses eaux usées, de ce partenariat. Elle indique également les limites de responsabilité de chacun.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,  
Vu la convention jointe à la présente,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de déversement et de traitement des eaux usées de la commune des Etangs.
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,
- 

**POINT n° 3 : Courts couverts de tennis - Aménagement des abords**

Monsieur le Président indique que des travaux sont nécessaires pour améliorer l'aménagement des abords des courts couverts de tennis situés entre les bulles et le parking et la cour de l'école. Ces travaux auront pour objectif principal d'améliorer la récupération des eaux de pluie et de renforcer le drainage.

Ces travaux nécessitent une mission de maîtrise d'œuvre afin qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De confier la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au cabinet URBAME pour la somme de 1 200 € HT.
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,
- 

**POINT n° 4 : Travaux de rénovation de chaufferie - Marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président indique que des travaux de rénovation de chaufferie sont prévus cette année. Il est prévu le remplacement de la chaudière à la bibliothèque et à la maison des services.

Pour mener à bien ces travaux, il y a lieu de s'attacher les services d'un maître d'œuvre. Dans le cadre du marché de suivi des installations de chauffage, le BET Huguet a proposé ses services comme prévu dans ce marché. Sa bonne connaissance des installations actuelles et des bâtiments plaide en sa faveur.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De confier la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au BET Huguet sur la base d'un taux honoraires de 7 %, soit une rémunération de 2 100 € HT sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 30 000 € HT.
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,
- 

**POINT n° 5 : Achat d'un tracteur tondeuse et d'une remorque**

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu d'acquérir ce matériel suite à l'augmentation des surfaces en espaces verts à entretenir par les équipes de la CCPB et le chantier d'insertion : stations d'épuration, lagunes, maison de la petite enfance, cantine...

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2013.

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis ci-joint,  
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 3) *D'acquérir l'ensemble du matériel cité ci-dessus auprès de l'entreprise ACKERMANN de Morhange pour un montant global de 5 250 € HT,*  
4) *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,*

---

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,